



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°22.03.15

Rapporteur : Virginie DEMONSSAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 05 MAI 2022
Date d'affichage : 05 MAI 2022

L'an deux mil vingt et un,

Le onze mai à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient Présents :

Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Adjoint,
Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Nathalie FORM, Sophie
PAUMOND, Natacha SALLE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Isabelle DESMALLEES ayant donné pouvoir à Muriel FINE
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE
Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Virginie DEMONSSAND

Virginie DEMONSSAND a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : Cession de terrain – Les Pananches / M. Jacky GRUAT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une cave d'environ 1,50 m de haut est construite sous le domaine public, et accolée à la parcelle bâtie cadastrée AI 138 aux Pananches.

Dans la perspective d'une cession de cette construction, M. Jacky GRUAT a saisi la Commune afin de régulariser cette situation car la plate-forme réalisée sur cette cave dessert l'accès à son logement.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Articles L2111-1 et L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant qu'il est proposé de céder l'emprise en question d'environ 6 m² au prix de 750 € le m² ;

Considérant qu'au regard de la désaffectation de fait de l'emprise de la cave sur le domaine public, du prix proposé correspondant au prix de m² (domaine public nu) dans la zone concernée et de l'absence de contrainte sur la circulation dans cette partie du village, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette cession.

Considérant l'avis favorable émis par les membres du groupe de travail Urbanisme le 11 avril 2022.

Le Conseil Municipal est invité à :

- ↪ **ACCEPTÉ** la cession de terrain susvisée pour une valeur de 750 € / m² pour les 6 m² de la surface concernée ;
- ↪ **CONFIRME** que la partie attenante d'environ 6 m² située au hameau des Pananches a été désaffectée de fait par la construction ;
- ↪ **DIT** que la surface concernée est déclassée du domaine public et intégrée dans le domaine privé communal ;
- ↪ **DIT** que les frais de document d'arpentage seront à la charge de M. Jacky GRUAT ;
- ↪ **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint à l'Urbanisme pour signer l'acte notarié à intervenir ;
- ↪ **NOMME** la SCP AGOSTINO-AUDIFFRED, notaires associés à Briançon pour l'établissement de l'acte à intervenir ;
- ↪ **AUTORISE** M. le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, à la Forêt et à l'Agriculture à signer tout document et prendre toutes dispositions se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 11 mai 2022

Le Maire

Emeric SALLE

